

PMT 28 - Le yoga dans la pratique psychomotrice en psychiatrie

Dates :

Du lundi 16 au
mercredi 18 juin 2025

3 jours consécutifs -
21 heures

TECHNIQUES & MÉDIATIONS
THÉRAPEUTIQUES

Pré-requis : Être professionnel du secteur sanitaire, médico-social

Le yoga est une pratique ancestrale et non médicamenteuse ayant comme finalité l'union du corps et de l'esprit. Elle se base sur la mise en mouvement du corps grâce aux postures et sur des techniques de respiration. Cette pratique favorise la représentation du corps, l'apaisement et le contrôle de soi.

En psychomotricité, elle peut être intégrée pour accompagner des patients dans un mieux-être corporel.

Référente handicap :

Les personnes en situation d'handicap seront accompagnées par Séverine BEKIER
sbekier@isrp.fr

Modalités et délai d'accès :

se reporter au catalogue des formations

Contacts :

01 58 17 18 63

01 58 17 18 58

formationcontinue@isrp.fr

www.dpc.isrp.fr

MÉTHODES MOBILISÉES & CONTENU

Étape cognitive pour l'acquisition et le perfectionnement des connaissances théoriques par exposés interactifs :

- Pathologies psychiatriques (dépression, bipolarité, Troubles des Conduites Alimentaires).
- L'importance de l'équilibre corporel pour la santé mentale.
- Le yoga traditionnel.
- Les domaines psychomoteurs sollicités en yoga.
- Bénéfices et contre-indications du yoga dans la pratique corporelle en fonction des pathologies.

Mise en situation pratique de postures de yoga (Asanas) et focus sur la respiration (Pranayama).

Bibliographie internationale récente

OBJECTIFS - COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Intégrer des exercices de yoga dans le cadre des thérapeutiques non médicamenteuses pour le traitement des troubles mentaux, du stress, de la douleur.
- Identifier les bénéfices attendus et les contre-indications du yoga en fonction des pathologies.
- Évaluer de l'efficacité de la pratique et la tolérance des patients.

Plus de détails concernant les objectifs, les méthodes pédagogiques et leur progression, seront transmis dans le planning détaillé.

TARIFS :

Prise en charge employeur ou FIFPL : **858€**

Prise en charge personnelle : **721€**

Tuteur d'alternance ou maître de stage d'un étudiant ISRP pendant l'année universitaire en cours & Prise en charge employeur ou FIFPL : **429€**

Tuteur d'alternance ou maître de stage d'un étudiant ISRP pendant l'année universitaire en cours & Prise en charge personnelle : **257€**

Ancien étudiant ISRP (tarif applicable uniquement dans le cas d'une prise en charge personnelle) : **558€**

Coordination et intervention :

Clara LE HENAFF,
psychomotricienne DE, MIP/TE



MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'auto-évaluation des connaissances et des compétences acquises se fait par comparaison des réponses à deux questionnaires remplis au début et à la fin de la formation.